

longtemps d'Arras à Laon par Saint-Quentin et si indispensable, ouvrira l'Aisne et la Champagne aux charbons du Pas-de-Calais.

Par décret du 30 décembre, l'importation des huiles et essence de pétrole et de schiste ne peut être effectuée que par les bureaux de douane de Dunkerque, Lille, Valenciennes, Givet, Longwy, Lunéville, Delle, Bellegarde, Marseille, Cette, Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Rouen, le Havre, Boulogne, Bastia, Paris et Lyon.

Par arrêté du ministre des travaux publics, en date du 27 décembre, le tarif commun fixé par l'arrêté ministériel du 14 septembre dernier pour le transport, à petite vitesse, des blés, farines de froment et de seigle, riz, sarrasins et seigles, continuera d'être appliqué jusqu'au 31 mars 1874 inclusivement sur les chemins de fer du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, de Paris à la Méditerranée, du Midi et de la Ceinture.

On sait combien les voyageurs en chemins de fer se rendent difficilement compte de la station où ils se trouvent à l'arrêt des trains, les noms des localités desservies n'étant écrits qu'une seule fois sur les murs de chaque gare et les conducteurs n'ayant pas toujours la peine d'appeler distinctement le nom de la ville où le train vient de s'arrêter.

Pour remédier à cet inconvénient, la Compagnie de l'Ouest vient de prendre une mesure dont la Compagnie du Nord pourrait faire son profit, dans une certaine mesure. Elle a décidé que des poteaux indicateurs seraient installés à chaque station, de 10 mètres en 10 mètres, et cela sur une longueur de 60 mètres et sur chacun des deux quais de la gare.

On se souvient peut-être d'un certain M. Robin, ancien capitaine d'infanterie de marine, que le choix de M. Gambetta fit d'emblée général de division, et qui fut si funeste à l'armée du Nord, où il avait un commandement.

Voici, à son sujet, une lettre adressée par M. le ministre de la marine à M. le comte de Ségur, et que nous trouvons au nombre des pièces justificatives annexées au rapport sur les marchés de la guerre :

Ministère de la marine et des colonies, Direction du personnel :

Paris, 16 mai 1873.

Monsieur et cher collègue, Vous m'avez fait l'honneur de me demander des renseignements sur M. Anatole-Charles-Henri Robin, ex-capitaine d'infanterie de marine, qui a exercé un commandement comme général à titre auxiliaire dans l'armée du Nord.

M. Robin, pendant le temps qu'il a servi dans l'infanterie de marine, a été signalé comme faisant des dettes et s'étant compromis dans des affaires d'argent envers des tiers. Il était capitaine du 4^e régiment lorsque, le 27 mai 1869, il fut porté absent illégalement de son corps. Il eût dû être traduit devant un conseil de guerre. Mais mon honorable prédécesseur, feu M. l'amiral Rigault de Genouilly, mû par un sentiment d'indulgence, crut devoir se borner à accepter sa démission.

Je dois ajouter qu'en quittant le corps, M. Robin a emporté les fonds de sa compagnie, 500 fr. environ, et qu'ils ont dû être remboursés à l'Etat par son colonel. Recevez, etc.

Le vice-amiral, ministre de la marine et des colonies, POTHUAT.

Lorsque reviendra au pouvoir M. Gambetta, M. le général de division Robin sera sans doute nommé maréchal de France ?

On lit dans le Journal officiel :

Par décret en date du 16 décembre 1873, rendu sur la proposition du ministre des travaux publics, le conseil d'Etat entendu, est approuvé le traité passé entre la ville de Lille et le sieur Philippart pour l'établissement et l'exploitation, dans cette ville, d'un réseau de voies ferrées à traction de chevaux.

On assure que les cadres de l'armée territoriale seront entièrement constitués le 1^{er} mars prochain.

Pour l'instant, le ministre se borne à classer et à enregistrer les demandes des candidats aux emplois d'officiers.

A la fin du mois de janvier ou en février, les postulants seront appelés chez les commandants des divisions territoriales et soumis à un examen sérieux.

Nous recommandons donc aux candidats de revoir attentivement les théories et règlements militaires, car des ordres précis ont été donnés par le ministre aux généraux examinateurs pour se montrer très-sévères.

Nous annonçons la date précise à laquelle commenceront ces examens.

Un conseil en cas d'incendie :

Les négociants ou particuliers qui possèdent des coffres-forts s'imaginent qu'ils peuvent dormir (moralement) sur les deux oreilles. Il est toutefois une précaution à prendre quant à l'ouverture du coffre-fort après un incendie : il convient de ne pas l'ouvrir trop tôt. Ainsi ne passe hâter d'y courir, car si le coffre est garanti contre le feu il ne l'est pas contre la chaleur, et il le con-

serve fort longtemps. Le coffre-fort peut être redevenu froid et les papiers et titres qu'il contenait se trouver encore chauds au point de s'enflammer aussitôt que l'air y pénètre.

Le contenu de beaucoup de coffres-forts dans l'incendie de Chicago, a été perdu de cette manière.

Le 8 janvier viendra devant la cour d'assises de la Somme une affaire d'assassinat que nous avons relatée longuement à nos lecteurs, il y a quelques semaines : l'affaire Choart. Choart on s'en souvient, est un jeune homme originaire de Seclin, qui, recueilli blessé pendant la campagne de 1870 dans une famille des environs d'Amiens, épousa après sa guérison la jeune fille qui l'avait soigné. Mais la discorde se mit bientôt dans le jeune ménage. Choart revint se fixer seul un moment à Seclin; puis, dans un accès de jalousie sans doute, il retourna trouver sa femme, et sans discussion préalable déchargea plusieurs coups de revolver sur elle et sur un de ses frères. Tous deux furent atteints, mais l'homme seul succomba à ses blessures. C'est donc sous la double prévention d'assassinat et de tentative d'assassinat que Choart comparaitra devant la cour d'Amiens.

On lit dans l'Ancre de St-Dizier :

Nous avons dit qu'un impôt allait être établi sur les poids à peser. Nous apprenons en effet que l'administration a l'intention de l'appliquer à partir du 1^{er} janvier.

Un décret du 26 février 1873 a réorganisé le service de la vérification des poids et mesures. Il porte que tous les commerces, toutes les industries et toutes les professions seront assujettis à une vérification qui se fera tous les ans et donnera lieu à la perception d'un droit qui est déterminé par le décret. Ainsi, pour ne parler que des poids, la taxe de vérification sera annuellement de :

Pour les poids en fonte en cuivre de 50 kilogrammes	0.60	0.25
20, 10, 5 kil.	0.20	0.45
2, 1, 1/2 kil.	0.12	0.18
2 hec., 1 hec., 1/2 hec.	0.06	0.03
20, 10, 5, 2, 1 gram.	0.03	0.09

Avant d'être livrés au commerce, les poids à peser sont reçus et poinçonnés par des agents vérificateurs. La taxe ci-dessus sera perçue pour cette vérification première qui était jusqu'alors gratuite. C'est à l'impôt dont nous avons parlé. Il est émis sur les petits poids. Celui de un demi-hecto, par exemple, va payer 6 centimes d'impôt. Il ne coûte en fabrication que 7 à 8 centimes et a valu longtemps de 5 à 6 centimes. C'est donc une taxe de cent pour cent prélevée sur cet article.

Nous nous étonnons que l'administration songe à appliquer le décret du 26 février dans toute sa rigueur et dans toutes ses parties dès le 1^{er} janvier 1874. L'article 12 du décret précité porte que les dispositions édictées dans les articles précédents ne seront exécutoires qu'à partir de l'époque où la perception des nouvelles taxes aura été approuvée par la loi des finances.

Si quelques dispositions administratives, formant la première partie du décret, sont applicables de suite, il n'en est pas de même, croyons-nous, de celles qui régissent la perception. La taxe à payer par les commerçants pour la vérification annuelle est une aggravation d'impôt, l'application de la taxe à la vérification première en fabrication est un impôt nouveau, qui doit, il nous semble, recevoir la sanction de la Chambre, et nous ne sachions pas que l'Assemblée nationale ait voté cette loi. Ce que nous savons, c'est que nos fabricants n'ont reçu aucune communication officielle relative à la nouvelle mesure en question et qu'il n'a été publié aucune circulaire pour sa réglementation.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille DESTOMBE qui ont oublié, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis DESTOMBE, ancien conseiller municipal, ancien membre des commissions administratives des hospices et du bureau de bienfaisance, décédé à Roubaix, le 1^{er} janvier 1874, dans sa 83^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 4 janvier 1874, à 9 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 5 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin.

Les vigiles seront chantées le lundi 5 à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 37.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le Lundi 5 janvier 1874, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur FRANÇOIS-HUGUES FLIPO, membre de la commission de la Société Chorale de Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 19 septembre 1873, à l'âge de 51 ans. La Société, prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers — Le mariage de M. Lefebvre, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances avec Mlle Froment Meurice, aura lieu mardi prochain à l'église de la Madeleine. — Les journaux du Var nous fournissent d'intéressants détails sur l'arrivée du marchand Bazaine à Antibes et son transport à l'île Sainte-Marguerite. — C'est le remorqueur à vapeur le Robuste, dit la Sentinelle du Midi, commandé par M. Fort, lieutenant de vaisseau, qui a conduit le prisonnier à l'île Sainte-Marguerite. Ce navire était parti dans la nuit, en emportant des instructions sur le but et la nature de la mission qu'il avait à remplir. — En arrivant dans le petit port d'Antibes,

le Robuste vint s'accoster en ayant son arrière bord à quai et l'avant au large, afin de pouvoir appareiller en larguant ses amarres; on tint la machine sous pression, et l'accès du navire fut sévèrement interdit à la masse de curieux qui stationnaient sur le port.

Par une heureuse mesure de précaution, le capitaine Fort adopta une ruse qui obtint un plein succès : il fit installer des falots sur le môle, qui fut littéralement envahi par la foule, pendant qu'une embarcation solidement armée stationnait dans un coin isolé du port, pour recevoir les voyageurs annoncés par le train de onze heures du soir.

A l'arrivée du convoi, les fourgons de bagages, partant au galop, se dirigèrent vers le môle en entraînant la foule, d'où partaient quelques vociférations, pendant qu'un omnibus opérait tranquillement l'embarquement du prisonnier et de son escorte. L'opération terminée en quelques minutes, le Robuste fila ses amarres et le bateau se mit en route en ramassant en passant les canots chargés de bagages, qui avaient supporté tout le poids de cette manifestation inconvenante.

M. Bazaine, fatigué par la route, était d'un calme inconcevable, ces cris et ces clameurs ne l'avaient pas fait un seul instant sursauter. A deux heures du matin, le prisonnier était installé dans la forteresse : le colonel Villetta a été autorisé à passer un mois auprès de son ancien chef.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix).

Paris, 3 janvier. — Le Rappel publie ce matin au sujet de l'Orénoque un communiqué qu'il dit avoir reçu du ministère de l'intérieur et dont voici les termes :

« Le Rappel annonce que des dissentiments se seraient produits dans le ministère au sujet des officiers de l'Orénoque, stationnés à Civita-Vecchia. Cette nouvelle est absolument fautive. » Sur le désir des ministres de la marine et des affaires étrangères, le gouvernement vient de décider que le conseil des prises, institué à la veille de la guerre d'Italie par décret du 9 mai 1859, serait maintenu jusqu'à nouvel ordre et continuerait d'être chargé de statuer sur toutes les captures qui seront faites, et notamment sur les prises de navires prévenus de piraterie. Le conseil a jugé aujourd'hui toutes les affaires qui ont été portées devant lui à la suite des prises maritimes effectuées durant les guerres d'Italie, de Chine, du Mexique et de l'Allemagne.

Le gouvernement va proposer très-prochainement à l'approbation de l'Assemblée nationale deux projets de loi relatifs, le premier à la création d'un port très-vaste à Andresselles, au sud du Cap Gris-Nez, le second à la construction d'une gare maritime à l'Ouest de Calais. Le port d'Andresselle coûterait 30 millions, que se propose de fournir une société de capitalistes anglais. Ce nouveau port pourrait contenir des flottes de navires cuirassés. Quant à la gare maritime de Calais, elle serait destinée à permettre l'entrée et la sortie des navires porte-trains dont il a été tant question depuis quelque temps. Le conseil d'Etat et le conseil général des ponts-et-chaussées ont approuvé ces deux projets de loi.

Le ministre de Perse en France, le général Nazare-Aga, écrit au Journal des Débats pour démentir le récit qui avait été fait par plusieurs journaux de la condamnation à mort de Mirza-Yon-souf-Khan.

M. Hérodote publie dans le XIX^e Siècle une très-longue lettre, concernant les nouvelles taxes votées récemment par le conseil municipal de Paris.

La société des gens de lettres a adressé une lettre de condoléances à Victor Hugo.

On annonce la mort à Evreux de M. le président Huet, père de Madame Jules Janin.

Le ministre de Suisse en France, M. Kern, va beaucoup mieux.

Madrid, 2 janvier, soir. — On lit dans la Gazette :

« Hier le bataillon de Figueras a attaqué et brûlé la redoute du mont Calvario, il a pris un canon de campagne, beaucoup de fusils et encloué d'autres canons. Il a détruit également beaucoup de provisions de bouche et de matériel de guerre, tué 2 insurgés et blessé plusieurs autres. — Don Carlos avec les bandes de la Navarre et d'Alava est arrivé avant-hier à Somorrostro. Les bandes du Guipuzcoa occupent Santurce et les villages voisins. Elles se fortifient dans des positions dominantes. »

COMMERCES

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 3 janvier. (Dépêche de MM. Busch, et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 10,000 balles; marché calme. (Dépêche de MM. Busch et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 400 balles; marché calme, soutenu. Recettes de la semaine 170,000 balles.

Avis divers
ANVERS, 2 janvier 1874. — Laines. — On a vendu aujourd'hui 230 balles laines en suint de la Plata, à des prix soutenus. — Colons : Good à fine 17 Roupies parité de 5 1/2 d. c. et f; fully et good fair 15 1/2 Rs. parité de 5 1/2 d.; fair 14 3/4 Rs. parité de 5 1/2 d. sur livraison janv./févr.

CALCUTTA, 31 décembre. — Quelques nouvelles pluies sont tombées à Behor et ont sauvé les récoltes d'hiver Rappootana, à l'exception d'un petit district à Mullarjel. — SHANGHAI, 31 décembre. — Colons : Shanghai 8 1/2 taels. Soie. — Plus faible. N. 3 Tsatlée 4-60 à 4.75. Exportation jusqu'à ce jour (Chine et Japon) 47,500 balles.

MANCHESTER, 2 janvier. — Tissus et filés : Prix nominale sans changement mais en faveur des acheteurs. — DUNDEE, 31 décembre. — Lins : Plus d'affaires, le disponible est ferme. — Toiles : Les manufacturiers sont fort occupés.

SANTÉ A TOUS

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, agueurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, fofe, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 75,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc. Cure No. 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre. Certifié No. 69,719. HYDROPISE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalsciere, en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalsciere chocolat, en boîte de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 3 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Coille, pharmacien et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — DR. RABAT et Co., 26, Place Vendôme, à Paris. 4095. — P

VOLONTARIAT D'UN AN

M. Théophile RASSEMONT, professeur d'escrime et instructeur militaire, a l'honneur d'informer les jeunes gens de la classe 1874, qui ont l'intention de subir les épreuves pour le volontariat d'un an, qu'il donne des leçons à domicile. — S'adresser, pour les conditions, café de la Tête d'Or, près l'église Saint-Martin. 5386

LA C^o FRANÇAISE

CHOCOLAT

Qualité Supérieure
Toujours 2 francs le 1/2 kil.
ET SON
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
Dépôt dans toutes les bonnes Maisons. 5172

BOURSE DE PARIS DU 2 JANVIER

VALEURS	C. précéd.	C. d'aujourd.	Hauss.	Baisse
A TERME				
3 0/0	58.25	58.40	0.15	
5 0/0 1871	93.10	93.40	0.30	
5 0/0 1872	93.15	93.40	0.25	
B. de France	42.00	42.10	0.10	
B. de Paris	1076.25	1077.50	1.25	
Foncier	820.00	815.00	5.00	
Mobilier	322.50	323.75	1.25	
Général	523.75	525.00	1.25	
Est	491.25	493.75	2.50	
Lyon	890.00	888.75	1.25	
Midi	615.00	615.00		
Nord	1038.75	1038.75		
Orléans	832.50	835.00	2.50	
Ouest	337.50	337.50		
Gaz	337.50	713.75	376.25	
Suez	430.00	428.75	1.25	
5 0/0 Italien	61.60	61.70	0.10	
Espagnol	355.00	355.00		
Lombards	368.75	368.75		
Autrichiens	768.75	765.00	3.75	
COMPTANT				
3 0/0	58.30	58.30		0.20
5 0/0 libéré	93.20	93.40	0.20	
5 0/0 non-lib.	93.15	93.40	0.25	
4 1/2 0/0	83.75	84.00	0.25	
Morgan	514.50	514.00	0.50	
Ville 1869	290.00	290.00		
1871	255.25	255.75	0.50	
Obl. 3 0/0 Est	270.75	270.50	0.25	
Lyon	279.75	278.75	1.00	
Midi	271.00	280.00	9.00	
Orléans	275.00	285.75	10.75	
Vendés	235.00	230.00	5.00	
Orléans à Ch.	235.20	227.50	7.70	
Oil. Rouen N.	197.50	205.00	7.50	
(Sud)	200.00	200.00		
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int.	13 1/2	13 1/8	3/8	
30/0 Esp. Ext.	17 1/4	17 3/16	1/16	
5 0/0 Turc	46 3/8	46.70	0.10	
50/0 Péruvien	63 5/8	60 3/4	2 7/8	
Immobilier	333.00	333.00		

MATIÈRES D'OR, ET D'ARGENT,

Or en barre à 1000/1000	10	0.00	0.00
1/2 k. 2,284 fr. 44 c...	10	0.00	0.00
7/8 (pièces de 90 fr.)	10	0.00	0.00
A. en barre à 1000/1000	10	0.00	0.00
1/2 k. 218 fr. 45 c...	10	0.00	0.00
Ducats de Holl. et d'Aut.	12 1/2	0.00	0.00
Platines coloniales Ferdin.	5 20	0.00	0.00
Id. mexicaines	5 20	0.00	0.00
Alouis d'Amérique (5 d.)	35 30	0.00	0.00
Souverains Anglais	25 30	0.00	0.00
Id. mexicains	25 75	0.00	0.00
Id. indiens	5 12	0.00	0.00

ESCOMPTE

Banque de France	5 0/0 (sur avances 7 0/0)
Id. d'Angleterre	5 1/2
Id. de Belgique	4 1/2

BONS DU TRÉSOR

1/2 % (de 3 à 5 mois - 5 0/0; 6 à 11 mois - 5 1/2 %; à un an.	
---	--

CHANGES

	A trois mois	A court échéance
Amsterdam	209 1/2	210 1/2
Hambourg	185 1/4	185 1/4
Berlin	210 1/2	210 1/2
Francfort	210 1/2	210 1/2
Vienne	210 1/2	210 1/2
Madrid	210 1/2	210 1/2
Philadelphie	210 1/2	210 1/2
Londres	25 30	25 30
St-Petersbourg	1 1/2	1 1/2
Italie	112 7/8	112 7/8

BULLETTIN FINANCIER

Deux heures. — Jusqu'à ce moment, nos Rentes, quoique en légère baisse sur les cours de mercredi, étaient restées assez fermes; mais l'augmentation sensible dans le prix du report vient de provoquer un mouvement de recul de 20 c., qui a ébranlé le marché.

Cette baisse peut amener une plus grande dépréciation, car les vendeurs n'attendaient que cette occasion pour peser sur les cours. L'activité dans les affaires, malgré ce mouvement assez sensible de recul, n'est pas revenue, les offres ont dominé sans être bien importantes.

La spéculation sur le 5 0/0 est bien moins engagée que sur l'Emprunt, car le report est bien moins élevé; il n'a pas dépassé 0,48 c., tandis que sur l'Emprunt il a été de 0,82 c. Les actions des Chemins de fer autrichiens sont les seules qui soient en hausse de 7 fr. à 770.

Les Lombards sont assez fermes à 368. Le Suez et les délégations sont aux cours de mercredi.

La recette du 20 au 31 a été de 760,000 fr. Les Chemins français sont assez bien tenus.

La Rente italienne est lourde, à 61 65. Trois heures. — Le report de l'Emprunt vient de monter à 60 c., ce qui fait baisser ce fonds d'Etat à 93 15; le 3 0/0 reste à 58 95.

BOURSE DE LILLE DU 2 JANVIER

FONDS DE L'ÉTAT

Rente 3 0/0	58 35
Rente 4 1/2	84
Rente 5 0/0	93 40
Emprunt 5 0/0 1872. 6250 payés	93 45

OBLIGATIONS DES VILLES.

Paris 1855-1860	419
Paris 1865	445
Paris 1869	287
Paris 1871	255 75
Lille 1860	90 00
Lille 1862	86
Lille 1868	418 25
Roubaix et Tourcoing	36
Amiens	92
Département du Nord	82

CHEMINS DE FER

Actions Nord	1038 75
Id. Lyon	887 50
Id. Orléans	828 75
Id. Lille à Béthune	300
Obligations Nord	287 50
Id. Lyon fusion anciennes	250 50
Id. Lyon fusion nouvelles	269 25
Id. Orléans	281 25
Id. Midi	278 50
Id. Ouest 3 0/0	276 50
Id. Est 3 0/0	270 50
Id. Lille à Béthune	225
Id. Mines de Béthune	...
Id. Lille à Valenciennes	215

VALEURS LOCALES

Caisse de Lille, Verley-Deroix	550
Caisse de Roubaix Deroix-Vernier	503 75
Caisse d'acompte Pérot et C ^o	600
Id. actions nouvelles 125 votées Nord 480	...
Crédit industriel et de Dépôts Nord 480	...
Comptoir commercial Devilder et C ^o	515
Gaz de Wazemmes	1400
Le Nord assurances contre l'incendie 1431 25	...
Caisse Platel et C ^o , act. de 500, 250 p.	510

CHEMINS DE FER

Auchy	550
Azincourt	450
Bray	7250 7522
Bully-Grenay (le sixième)	1000
Carvin	1925